



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1987/NGO/3  
12 août 1987

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et de  
la protection des minorités  
Trente-neuvième session  
Point 10 de l'ordre du jour

DISCRIMINATION A L'ENCONTRE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Déclaration écrite présentée par le Conseil des points cardinaux,  
organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif  
(catégorie II)

Le Secrétaire général a reçu la communication suivante, qui est distribuée conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[12 août 1987]

L'INDUSTRIE DE L'URANIUM ET LES POPULATIONS AUTOCHTONES D'AMERIQUE DU NORD

1. Parmi les pays à économie de marché, c'est aux Etats-Unis, en Australie, au Canada, en Namibie, en Afrique du Sud et au Niger que se trouvent les principales réserves de minerai d'uranium. Les Etats-Unis, en particulier, ont dominé l'extraction et le traitement de l'uranium jusque dans les années 70, produisant autant de minerai à eux seuls que tous les autres Etats. Cependant les gisements des Etats-Unis ont une teneur en uranium relativement peu élevée, comparée à celle des gisements canadiens et australiens, d'exploitation récente, et les Etats-Unis ont pratiquement cessé de produire depuis 1985. La production australienne, au contraire, a décuplé depuis 1978. En 1984, d'après les statistiques commerciales des Nations Unies, les exportations de l'Australie représentaient 46 % des exportations mondiales, et celles du Canada 42 %. Les principaux consommateurs de ces exportations sont les Etats-Unis, la France, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

2. D'après un rapport de 1981 émanant du Département de l'énergie des Etats-Unis, un dixième environ des réserves d'uranium connues de ce pays se trouve sur des terres situées dans les réserves indiennes. L'uranium était exploité dans les réserves Navajo et Laguna, dans le sud-ouest du pays, et dans la réserve Spokane, dans l'Etat de Washington. De plus, les sites d'Edgemont et de Bell Fourche, dans les Black Hills du sud Dakota, faisaient l'objet d'une exploitation limitée, et sont encore considérés comme d'importantes réserves. Par ailleurs, de nouvelles opérations de prospection ont commencé près des réserves Havasupai et Hopi.

3. Le principal gisement connu aux Etats-Unis, appelé Grants Mineral Belt, près de la ville de Grants (Nouveau Mexique), se trouve en partie dans des réserves indiennes Navajo, Acoma et Laguna. Découvert en 1950 par un berger navajo, ce gisement a fourni la moitié de la production d'uranium des Etats-Unis depuis lors. De même la mine Jackpile est située sur la réserve Laguna, à 1,5 km à l'est de la ville de Paguate. Enfin, entre 1955 et 1968, plusieurs mines et usines de traitement ont fonctionné près des villes de Shiprock et Tuba City, sur la réserve Navajo. Une étude effectuée sous les auspices du gouvernement et publiée en 1984 dans le New England Journal of Medicine, confirme les taux exceptionnellement élevés de cancer des poumons parmi les mineurs navajo travaillant dans les mines d'uranium.

4. Parmi les dangers pour la santé associés à l'extraction de l'uranium, le plus courant est l'inhalation du radon-222, gaz qui continue à filtrer du minerai broyé et des déchets concassés pendant des centaines de milliers d'années. Il est donc indispensable de retenir cet élément et de l'empêcher d'être dispersé par le vent ou de se répandre dans les réseaux de distribution d'eau. Après qu'on eut découvert que 600 logements de Grand Junction (Colorado) avaient été construits sur des déchets de minerai d'uranium concassé (House Report No 95-649 [1978]), le Congrès a décidé que 22 usines et mines d'uranium abandonnées feraient l'objet de mesures visant à remédier à cette situation. Quatre d'entre elles étaient situées sur la réserve Navajo (House Report 95-1480 [1978]). Ces installations étaient exploitées par Kerr-McGee, Vanadium Corp. of America, El Paso Natural Gas Co. et Texas Zinc Minerals, qui fournissaient de l'uranium au gouvernement fédéral. Sur le seul site d'El Paso Natural Gas, à 10 km à l'est de la ville de Tuba, il y a plus de 700 000 mètres cubes de déchets qui ont déjà été dispersés par le vent sur une superficie de 100 hectares et qui, d'après un rapport du Département de l'énergie de 1986, se trouvent à 3 km de plusieurs camps navajo d'élevage de moutons. L'usine Kerr-McGee, à Grants, située à 30 km de la réserve Laguna, et qui doit également faire l'objet de mesures spéciales, contient près de 33 millions de tonnes de déchets.

5. La Western Nuclear Inc. procède à des opérations d'extraction et de traitement sur la réserve Spokane, en vertu d'une licence accordée par cette tribu au début des années 70. Ces opérations sont relativement réduites par rapport aux normes industrielles, puisqu'elles ne représentent pas plus de 4 % de la capacité des Etats-Unis, mais sont effectuées à 1,5 km de la Columbia River, dont le cours traverse les zones les plus peuplées de la région. En 1980, cette usine a été critiquée par l'Environmental Protection Agency (Direction de la protection de l'environnement), des fuites limitées mais inacceptables ayant été détectées dans les réserves d'eau souterraine. Cette entreprise a jusqu'à présent accumulé des déchets sur plus de 100 hectares.

6. Du fait de la chute des prix, les producteurs des Etats-Unis cherchent à présent de nouveaux gisements, de meilleure qualité, dans l'espoir de reconquérir une place favorable sur les marchés mondiaux. Les bords du Grand Canyon, en Arizona, sont l'un des secteurs auxquels ils s'intéressent, et l'exploitation de plusieurs petites mines a déjà commencé à une vingtaine de kilomètres du Canyon, malgré les protestations des Havasupai, qui vivent juste en aval, et des Hopi, qui considèrent cette zone comme sacrée.
7. A l'heure actuelle, la plus grande partie de l'uranium extrait en Amérique du Nord provient du Canada, principalement au nord du Saskatchewan et au sud de l'Ontario. De plus, les sociétés canadiennes approvisionnent en uranium l'Australie et l'Afrique du Sud, ce qui représente un cinquième environ de la totalité des exportations d'uranium du Canada, d'après des données publiées par Statistics Canada.
8. Le Canada a exploité jusqu'ici deux gisements : un gisement à teneur relativement faible près de la ville d'Elliot Lake, au sud de l'Ontario, et un gisement beaucoup plus riche au nord du Saskatchewan, près du lac Athabasca. Ces deux gisements sont proches de certaines réserves indiennes, et peuvent affecter les zones de pêche et de chasse situées hors de ces réserves. De plus, le Canada envisage d'exploiter des gisements au lac Baker (Territoires du Nord-Ouest) et à Makkovik (Labrador); dans les deux cas, les gisements se trouvent sur des terres revendiquées par des groupes autochtones.
9. La région du lac Elliot fournit actuellement près de 45 % de l'uranium canadien. Les deux principales entreprises d'extraction appartiennent à la Denison Mines, société canadienne privée, et à la Rio Algom, dont la société britannique Rio Tinto Zinc Co. possède 66 % des actions. La Rio Algom opère au bord du lac Quirke, source de la Serpent River, qui coule sur 40 km dans la réserve indienne No 7 de Serpent River, puis se jette dans le lac Huron.
10. La région minière du Saskatchewan, dont l'exploitation avait commencé en 1942 pour permettre la réalisation des programmes d'armes nucléaires des Etats-Unis (et plus tard du Royaume-Uni), n'eut qu'une importance secondaire jusqu'à la découverte, à la fin des années 70, de nouveaux gisements riches en uranium qui donnaient à cette région un avantage sur les centres de production des Etats-Unis. Il existe trois centres de production : Cluff Lake, Key Lake et Rabbit Lake. Le plus important, Key Lake, appartient au Gouvernement canadien (50 %), au Gouvernement du Saskatchewan (25 %) et à l'Uranerzbergbau GmbH (République fédérale d'Allemagne) (25 %). Rabbit Lake a d'abord été exploité conjointement par la Gulf Canada (filiale de la Gulf Oil des Etats-Unis) et Uranerzbergbau, puis vendu en 1982 à Eldorado Resources, appartenant au Gouvernement canadien. Amok Mines (Cluff Lake) est contrôlé par trois sociétés françaises : la COGEMA (Compagnie générale des matières nucléaires) (38 %), IMETAL (37 %) et Pechiney-Ugine Kuhlmann (25 %).
11. Ces trois mines sont situées dans des zones qui sont encore régulièrement utilisées par les Dene, population autochtone qui chasse pour vivre. Le Rabbit Lake, qui est dans une large mesure drainé par Gulf-Uranerzbergbau, fait partie de la rive occidentale du lac Wollaston, alors que la réserve indienne No 220 du lac la Hache se trouve sur la côte Est du même lac, à une distance d'environ 30 km. La communauté Dene, fermement opposée à l'exploitation de la mine, a bloqué les routes d'accès en juin 1985.

12. Les risques à long terme que l'extraction et le traitement de l'uranium font courir à la santé et à l'environnement, notamment dans les populations dont la subsistance est encore largement tributaire de la chasse et de la pêche, doivent être pleinement et publiquement évalués avant l'exécution d'un projet. Il n'y a pas de cas où la participation des populations autochtones à la planification et à la surveillance des travaux d'exploitation, ou leur droit de déterminer si de telles activités peuvent être autorisées dans leur voisinage, soient plus justifiés. Or, pour autant que l'on puisse savoir, aucun des projets d'extraction décrits plus haut n'a fait l'objet d'une évaluation approfondie quant aux risques encourus, et les souhaits des communautés autochtones n'ont été pris en considération que lorsque la mine était effectivement située sur des terres reconnues comme leur appartenant. Il est difficile de n'en pas conclure qu'une grande partie du coût humain de la production nord-américaine d'uranium est supportée, inconsciemment et la plupart du temps contre leur gré, par les populations autochtones.